! RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial

elma tec clean A3
UFI: KT40-H0EA-4003-VSTG

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées

Secteur d'utilisation [SU]
SU22 - Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
SU3 - Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur si-tes industriels

Conditions d'utilisation recommandées
Concentré de nettoyage alcalin pour nettoyage de métal (Ne convient pas pour aluminium et métaux légers).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant / fournisseur

Elma Schmidbauer GmbH
Gottlieb-Daimler-Str. 17, D-78224 Singen (Htwl.)
Téléphone +49 7731 882-0, Fax +49 7731 882-266
E-Mail info@elma-ultrasonic.com
Internet www.elma-ultrasonic.com

Service des renseignements

Chemie/Labor: Email: chemlab@elma-ultrasonic.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Renseignements en cas d'urgence

Vergiftungs-Informations-Zentrale Freiburg
(Sprache/Language: D, GB)
Téléphone +49 761 19240

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]

Classes de risques et catégories des risques	Consignes en cas de danger	Méthode de classification
Skin Irrit. 2	**H315**	**Jugement d'expert et détermination de la force probante.**
Eye Dam. 1	**H318**	**Méthode de calcul.**

Consignes en cas de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]



GHS05

Mot signal
Danger

Consignes en cas de danger

H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.

Consignes de sécurité

P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301 + P312	EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P301 + P330 + P331	EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un médecin.
P332 + P313	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette
métasilicate de disodium

2.3. Autres dangers
Aquatic Acute 3 H402: Nocif pour les organismes aquatiques.

Résultats des évaluations PBT et vPvB
D'après la recette le produit ne contient pas de substances PBT/vPvB.

! RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances
non applicable

3.2. Mélanges
Description
Mélange alcalin aqueux d'agents de surface anioniques et non ioniques, sodium trioxosilicate, agents complexants et compostant hydrotropique.

! Composants dangereux

CAS No	EC No	Désignation	[% en poids]	Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]
111798-26-6		ester d'acid phosphorique de Na-alkyl-PEG-ether	< 5	Skin Irrit. 2, H315 / Eye Irrit. 2, H319 / Aquatic Chronic 3, H412
6834-92-0	229-912-9	métasilicate de disodium	< 5	Acute Tox. 4, H302 / Skin Corr. 1B, H314 / Eye Dam. 1, H318 / STOT SE 3, H335
15763-76-5	239-854-6	cumènesulfonate de sodium	< 5	Eye Irrit. 2, H319
164524-02-1	629-764-9	cumènesulfonate de potassium	< 5	Eye Irrit. 2, H319
7320-34-5	230-785-7	pyrophosphate de tétrapotassium	< 5	Eye Irrit. 2, H319

REACH

CAS No	Désignation	REACH numéro d'enregistrement
111798-26-6	ester d'acid phosphorique de Na-alkyl-PEG-ether	Not relevant (polymer).
6834-92-0	métasilicate de disodium	01-2119449811-37

REACH (continue)

CAS No	Désignation	REACH numéro d'enregistrement
15763-76-5	cumènesulfonate de sodium	01-2119489411-37
164524-02-1	cumènesulfonate de potassium	01-2119489427-24
7320-34-5	pyrophosphate de tétrapotassium	01-2119489369-18

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours
Remarques générales
Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.

Après contact avec la peau
En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment à l'eau.
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux
En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Après ingestion
Ne pas faire vomir.
En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés
Remarques s'adressant au médecin / symptômes éventuels
Aucune autre information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Remarques s'adressant au médecin / traitement
Surveillance médicale pendant au moins 48 heures.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction
Agents d´extinction appropriés
eau
produit non combustible: choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.
mousse
produits extincteurs en poudre
dioxyde de carbone

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux
En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de:
Oxyde d'azote (NOx)
Oxyde de carbone (CO)
Oxydes de phosphore (ex. Pentoxyde de phosphore)
Anhydride sulfureux (SO2)
Dioxyde de silicium

5.3. Conseils aux pompiers
Équipement spécial de protection en cas d´incendie
Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Personnel non formé pour les cas d'urgence
Utiliser un équipement de protection individuel.
Sol très glissant suite au déversement du produit.

Équipes d'intervention
Utiliser un vêtement de protection individuelle.
Utiliser un équipement de protection individuel.
Formation de dépôts glissants en présence d'eau.
Sol très glissant suite au déversement du produit.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement
Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.
Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. liant universel).
Eliminer les résidus par rinçage à l'eau.
Appliquer des moyens de neutralisation chimique.
Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4. Référence à d'autres rubriques
Informations concernant la manipulation en toute sécurité : voir chapitre 7.
Informations concernant les équipements individuels de protection : voir chapitre 8.

! RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Précautions lors de la manipulation
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
Observer les mesures de précaution usuelles propres à la manipulation de produits chimiques.

Mesures générales de protection
Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Mesures d'hygiène
Prévoir la possibilité de se laver sur le lieu de travail.
Conserver à l'écart des aliments et boissons.

Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion
Le produit n'est pas combustible.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs
Prévoir un sol résistant aux lessives alcalines.
Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Remarques relatives au stockage avec d'autres produits
Ne pas stocker avec des acides.

! **Informations diverses relatives aux conditions de stockage**
Maintenir les récipients hermétiquement fermés.
Conserver sous clef et hors de portée des enfants.
Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.
Ne pas conserver à une température inférieure à -5 °C.
Ne pas conserver à une température supérieure à 30 °C.

Stabilité au stockage
Durée de stockage: 5 ans.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
Recommandations pour des conditions d'utilisation indiquées
aucune autre

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle
Valeurs de référence DNEL/PNEC
DNEL salarié

CAS No	Agent	Valeur	Type	Remarque
6834-92-0	métasilicate de disodium	6,22 mg/m3	DNEL long terme par inhalation (systémique)	
		1,49 mg/kg bw/day	DNEL long terme dermique (systémique)	

PNEC

CAS No	Agent	Valeur	Type	Remarque
6834-92-0	métasilicate de disodium	1000 mg/l	PNEC station d´épuration (STP)	
		7,5 mg/l	PNEC eaux, eau douce	
7320-34-5	pyrophosphate de tétrapotassium	0,05 mg/l	PNEC eaux, eau douce	
		50 mg/l	PNEC station d´épuration (STP)	

Remarques complémentaires
Valeurs limites d'exposition professionnelle: Aucune information signifiante disponible.

8.2. Contrôle de l'exposition
Protection des mains
gants (résistants aux lessives alcalines)
Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur, résistance à la pénétration/durée de vie]: Butyl, 0,5mm, >=8h.
Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur, résistance à la pénétration/durée de vie]: NBR, 0,35mm, >=8h.
Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur]: NR, 0,5mm.

Protection des yeux
lunettes assurant une protection complète des yeux

Limitation et contrôle de l'exposition pour l'environnement
Avant l'introduction de rejets dans les stations d'épuration, une neutralisation est généralement nécessaire.
Évitez la pénétration dans la terre/le sous-sol.
Ne pas rejeter dans les eaux superficielles.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

aspect	Couleur	Odeur
liquide	jaunâtre à beige	inodore

Seuil olfactif
non déterminé

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
valeur pH	13,1	20 °C			
plage d'ébullition	> 100 °C				
Plage de solidification	< -5 °C				
Point d'éclair					Pas de point d'éclair jusqu'à 100 °C
Inflammation (à l'état solide)	non applicable				
Inflammation (à l'état gazeux)	non applicable				
Température d'inflammation	non déterminé				
Température d'auto-inflammation					non spontanément inflammable
Limite inférieure d'explosibilité	non signifiante				
Limite supérieure d'explosibilité	non signifiante				
Pression de vapeur	ca. 23 hPa	20 °C			
Densité relative	1,122 g/cm3	20 °C			
Densité de vapeur	non disponible				
Solubilité dans l'eau					miscible
Solubilité dans un autre produit	non déterminé				
Coefficient de distribution (n-octanol/ eau) (log P O/W)	ca. -2				Valeur pour pyrophosphate de tétrapotassium.
Température de décomposition	>= 100 °C				
Viscosité	non déterminé				
Teneur en solvant	0 %				

Vitesse d'évaporation
eau: 0,36 (ASTM D3539).

Propriétés comburantes
aucune

Propriétés explosives
aucune

9.2. Autres informations
Le mélange n'est pas classé comme corrosif pour les métaux.
Aucune autre information signifiante disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité
Dégagement de chaleur au contact des acides.
Aucune autre réaction dangereuse connue s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

10.2. Stabilité chimique
Le produit est stable à la température ambiante.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses
Réaction exothermique au contact des acides forts.
Réagit au contact des métaux légers en dégageant de l'hydrogène.

10.4. Conditions à éviter
Chaleur et rayonnement direct du soleil.

10.5. Matières incompatibles
Substances à éviter
Réagit au contact des acides forts.
Réagit au contact des métaux légers.
Corrode l'aluminium.

10.6. Produits de décomposition dangereux
Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

! RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Hautement toxique/Irritation / sensibilisation

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
DL50 aiguë par ingestion	> 5000 mg/kg	rat	calculé	
DL50 aiguë par contact avec la peau	> 5000 mg/kg		ETA (estimation de la toxicité aiguë)	
Irritation de la peau	Irritant		Jugement d'expert et détermination de la force probante.	

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
Irritation des yeux	Risque de lésions oculaires graves.		Méthode de calcul	
Sensibilisation de la peau	non sensibilisant			

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)
Le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible (exposition unique).

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)
Le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible (exposition répétée).

Danger par aspiration
Le mélange n'est pas classé comme dangereux par aspiration.

Contrôles toxicologiques (informations diverses)
Le mélange n'est pas classé comme mutagène / n'est pas classé comme cancérogène / n'est pas classé comme toxique pour la reproduction.
métasilicate de disodium : DL50(orale, rat): 1152 mg/kg .

Constatations empiriques
dessèche la peau

! RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Effets toxiques sur l'environnement

	Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation
Poisson	CL 50 26,7 mg/l		calculé	
Daphnie	CE 50 26,8 mg/l		calculé	
Algues	CE 50 100,9 mg/l		calculé	

12.2. Persistance et dégradabilité

Dégrabilité physico-chimique	100 %		Neutralisation, mesure de pH.	Proprietes alcaliques sont elimineés à 100%.
Biodégrabilité	> 80 %	diminution du COD (carbone org. dissous)	calculé	Facilement dégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation
cumènesulfonate de sodium: La bioaccumulation est improbable.
cumènesulfonate de potassium: La bioaccumulation est improbable.
métasilicate de disodium: L'accumulation dans les organismes n'est pas prévue.
pyrophosphate de tétrapotassium: La bioaccumulation est improbable.
ester d'acid phosphorique de Na-alkyl-PEG-ether: non disponible.

12.4. Mobilité dans le sol
cumènesulfonate de sodium: L'adsorption sur le sol n'est pas prévue.
cumènesulfonate de potassium: L'adsorption sur le sol n'est pas prévue.
pyrophosphate de tétrapotassium: modérément mobile dans le sol (Koc: ~150).
métasilicate de disodium: non disponible.
ester d'acid phosphorique de Na-alkyl-PEG-ether: non disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB
D'après la recette le produit ne contient pas de substances PBT/vPvB.

12.6. Autres effets nocifs
Aucune autre information signifiante disponible.

Remarques diverses relatives à l'environnement

	Valeur	Méthode	Remarque
DCO	ca. 287 mgO2/g	calculé	
Valeur AOX	D'après la recette le produit ne contient pas d'halogènes liés organiquement.		

Remarques générales
Les agents de surface dans notre produit sont biodégradables selon l'annexe III du Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents.
Danger aigu pour le milieu aquatique: Aquatic Acute 3 H402: Nocif pour les organismes aquatiques.
Le mélange n'est pas classé comme dangereux chronique pour le milieu aquatique.
Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Code déchets	**Nom du déchet**
20 01 29*	détergents contenant des substances dangereuses

Les déchets dont signalès par un astèrisque sont considèrès comme des dèchets dangereux conformèment à la directive 2008/98/CE relative aux dèchets dangereux.

Recommandations relatives au produit
Ne pas éliminer avec des déchets domestiques.
Neutraliser avec de l'acide de vinaigre (60%) ou de l'acide de citron (solide, cristalin) lorsqu'un bain en acier inox est utilisé.
Peut être rejeté à l'égout, compte tenu des réglements administratifs en vigueur.

Recommandations relatives à l'emballage
Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.

Produit de nettoyage recommandé
l'eau.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	**IMDG**	**IATA-DGR**
14.1. Numéro ONU	-	-	-
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	-	-	-
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	-	-	-
14.4. Groupe d'emballage	-	-	-
14.5. Dangers pour l'environnement	-	-	-

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
aucune

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC
non signifiante

Transport terrestre et navigation intérieure ADR/RID
Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

Transport maritime IMDG
No hazardous material as defined by the prescriptions.

Transport aérien ICAO/IATA-DGR
No hazardous material as defined by the prescriptions.

! RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
Autorisations
non signifiante

Limites d'utilisation
Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Annexe XVII No 3 - non signifiante s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

Autres réglementations (UE)
Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents.
Directive 2012/18/UE, Annexe I: non cité.

Directive COV (composants organiques volatils)

Teneur COV (composants organiques volatils)	0 %

15.2. Évaluation de la sécurité chimique
Pour ce mélange aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Utilisation recommandée et restrictions
Respecter la legislation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

Informations diverses
Ces données correspondent au niveau actuel de nos connaissances. Elles ne correspondent pas à une garantie de propriétés de produit sur contrat.

Indications de changement: "!" = Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente. Version précédente: 2.0
Source des principales informations
Mesures propres.
Agence européenne des produits chimiques, http://echa.europa.eu/.
Informations de nos fournisseurs.

H302 Nocif en cas d'ingestion.
H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.